

Serving the professional vending, office coffee and micro market retailers of Canada Au service des professionnels de la distribution automatique, des services de pause-café et des micromarchés du Canada

Conseils en matière de santé et de sécurité

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a également fourni des documents d'orientation provinciaux sur la santé et la sécurité qui peuvent être consultés pendant les phases de réouverture de votre établissement. Les informations fournies dans ces liens concernent tous les aspects de la pandémie dans la province en question.

- Colombie-britannique
- Québec
- Nouveau Brunswick
- Nouvelle Écosse
- **❖** <u>IPE</u>

- Terre-Neuve et Labrador
- Alberta
- Manitoba
- Saskatchewan
- Ontario

Distanciation sociale

Lorsque le maintien d'une distanciation sociale de 2 mètres entre collègues ou clients / clients sur le lieu de travail n'est pas toujours possible, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque ou d'un masque facial non médical (c'est-à-dire conçu pour couvrir complètement le nez et la bouche sans espacement libre et fixé à la tête par des attaches ou derrière les oreilles), qui peuvent également empêcher les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée d'atteindre d'autres personnes ou de contaminer des surfaces et / ou des objets communs (vecteurs passifs). Si un travailleur est seul derrière une barrière physique, un masque non médical ou un couvre-visage n'est pas nécessaire. Si le travailleur se trouve derrière une barrière physique avec des collègues ou doit sortir de l'emplacement protégé (et qu'une distance de 2 mètres n'est pas possible), alors un masque ou un couvre-visage non médical doit être envisagé. Le port d'un masque ou d'un couvre-visage non médical est destiné à empêcher la propagation de l'infection par le porteur, mais il n'a pas été prouvé qu'il protège la personne qui le porte de l'infection. Si l'utilisation d'un masque ou d'un couvre-visage non médical est recommandée sur le lieu de travail / dans l'entreprise, les travailleurs doivent être informés de leur entretien et de leur utilisation.

- ♣ Placer des affiches pour encourager les pratiques actives d'atténuation des risques. Les affiches peuvent être téléchargées et imprimées à partir des sites Web suivants:
 - Gouvernement du Canada Ressources de sensibilisation de Santé Canada
 - Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail Affiches et ressources en cas de pandémie

Pratiques de manipulation sécuritaire des aliments

- ↓ Vous trouverez de l'information et des ressources additionnelles sur les pratiques sécuritaires de manipulation des aliments pendant la pandémie de COVID-19 à la page web Gouvernement du Canada Maladie à coronavirus (COVID-19): information de l'ACIA pour l'industrie.
- ♣ Des renseignements et des détails supplémentaires concernant la salubrité des aliments sont également disponibles sur le site Web du gouvernement du Canada: Agence canadienne d'inspection des aliments. Des ressources supplémentaires sont répertoriées ci-dessous:
 - Lignes directrices du secteur de la fabrication d'aliments
 - ❖ Boîte à outils pour les entreprises alimentaires